REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	09
Procurations	01
Votants	10

Date de la convocation
13 janvier 2023

OBJET
2023/001 - Convention avec Eaux de Vienne-Siveer pour l'entretien et le contrôle du matériel incendie.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COULONGES

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESON Chantal, JEANNETON Eric, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MAYERAS Olivier à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de convention du syndicat Eaux de Vienne-Siveer pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

La convention prendrait effet le 1er janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

Il sollicite l'autorisation de signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention telle que proposée et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Charles VARESCON

AR Prefecture
086-218600849-20230120-VJ_230127_1039-DE
Reçu le 27/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 09

Pouvoirs 01

Votants 10

Date de la convocation
13 janvier 2023

OBJET
2023/002 - Avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COULONGES

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESON Chantal, JEANNETON Eric, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MAYERAS Olivier à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition d'avenant à la convention de réalisation ou de contrôle des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne.

En effet, la convention précédemment citée avait été conclue du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ; l'avenant propose de prolonger la convention jusqu'en décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Charles VARESCON

AR Prefecture
086-218600849-20230120-VJ_230127_1041-DE
Reçu le 27/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COULONGES

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	09
Pouvoirs	01
Votants	10

Date de la convocation
13 janvier 2023

OBJET
2023/005 - Don pécuniaire de l'association « Club de l'Amitié de Thollet ».

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESON Chantal, JEANNETON Eric, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MAYERAS Olivier à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Club de l'Amitié de Thollet » a fait un don à la commune de 70 € (soixante-dix euros) par chèque bancaire qu'il convient d'encaisser.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
- - accepte le don de 70 € de l'association « Club de l'Amitié de Thollet »,
- Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

La recette sera encaissée à l'article 756.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Charles VARESCON

MAIRIE DE COULONGES-LES-ROYAUX 86290

AR Prefecture

086-218600849-20230120-VJ_230127_1047-DE
Reçu le 27/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COULONGES

Nombre de Conseillers

En exercice	11
Présents	09
Procurations	01
Votants	10

Date de la convocation
13 janvier 2023

OBJET
2023/004 - Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESON Chantal, JEANNETON Eric, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MAYERAS Olivier à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national,** regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

AR Prefecture
086-218600849-20230120-VJ_230127_1045-DE
Reçu le 27/01/2023

.../...

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite crée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet,
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple,
- Est joignable facilement (par un courriel, une boite postale ou une boite à lettres en marie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme,
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité,
- S'engage à respecter la confidentialité,
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime,
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes.

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

SOUTIENT cette action ;

DESIGNE Monsieur VARESCON Jean-Charles, domicilié 10 Place du Champ de foire, Les Hérolles, 86290 COULONGES ? comme « élu rural relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Charles VARESCON

AR Prefecture

086-218600849-20230120-VJ_230127_1045-DE
Reçu le 27/01/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Nombre de Conseillers

En exercice 11

Présents 09

Pouvoirs 01

Votants 10

Date de la convocation
13 janvier 2023

OBJET
2023/003 - Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de prestations liées à l'optimisation des consommations d'énergies dont le syndicat ENERGIES VIENNE est le coordonnateur.

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COULONGES

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt du mois de janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VARESCON Jean-Charles, Maire.

Présents : MM. VARESCON Jean-Charles, ALAMOME Françoise, VARESON Chantal, JEANNETON Eric, DELAHAIS Françoise, FRETIER Florence, BUJAUD Eric, BRULE Luc, MOULIN Antoine.

Excusés : MAYERAS Olivier, HANNICHE-COUSIN Nadia.

Pouvoirs : 1 pouvoir de MAYERAS Olivier à VARESCON Jean-Charles.

Madame VARESCON Chantal a été élu(e) secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Acte Constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014, reçu et visé en Préfecture le 4 juillet 2014,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2014, reçue et visée en Préfecture le 16 juillet 2014,

Considérant que la commune de COULONGES a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité segments C1 à C4 et segments C5),
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies ;

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies ;

Considérant que la commune de COULONGES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes ;

AR Prefecture
086-218600849-20230120-VJ_230127_1042-DE
Reçu le 27/01/2023

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de maintenir son adhésion au groupement de commandes pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
  - Acheminement et de fourniture de gaz naturel et services associés à la fourniture de gaz ;
  - acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité (segments C1 à C4 et segments C5) ;
  - prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies,

- Autorise Monsieur le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de la commune de COULONGES au groupement dont l'acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement, dans les meilleurs délais,

- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,

- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Jean-Charles VARESCON

AR Prefecture
086-218600849-20230120-VJ_230127_1042-DE
Reçu le 27/01/2023